

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS PAYS BASQUE DU 21 AVRIL 2022

Date de la convocation : 13 avril 2022.

Nombre de membres en exercice : 33

### **Ont participé à la séance** : 14

CACHENAUT Bernard, ASTE-HABARNET Pierre, BOUZIN Séverine, BRAU-BOIRIE Françoise, DAGUERRE Régine, DUTARET-BORDAGARAY Claire, ERGUY Chantal, FEVRIER Alain, GUENARD Nadine, LETCHAUREGUY Maité, MAYEUX-GAUTRUCHE Corinne, RIZZON Liliane, SERRES COUSINÉ Christine et TOUYA Noël.

### **Etaient excusés ou absents** : 16

ETCHEGARAY Jean-René, ALDALURRA Odette, BROUSSAINGARAY Véronique, CASCINO Maud, , DAMESTOY Odile, FONTAINE Arnaud, GARAY Gilles, GARRAMENDIA Elisabeth, HARIVONG Frédérique, HAYE Ghislaine, LAFONT Elise, LARRASA Leire, LASSERRE Marie, LAUQUE Christine, SAMANOS Laurence et URRUTICOECHEA Egoitz.

### **Ont donné procuration** : 3

Madame BEHOTEGUY Maïder à Madame SERRES COUSINÉ Christine  
Madame DACHARY Bernadette à Monsieur CACHENAUT Bernard  
Madame LARRANDA Régine à Monsieur CACHENAUT Bernard

Madame GUENARD Nadine a été élue secrétaire de séance.

**Assistaient également à la séance** : MANTEROLA Jean-Jacques (Directeur), SALLABERRY Anita (Directrice Adjointe), LURO Marie-Michèle (responsable finances), ARTHAPIGNET Nathalie (chargée de mission) et MARTIN Céline (cadre administratif).

### **Ordre du jour :**

1. Validation du CR du CA du 24 mars
2. Budget SAD : approbations du compte administratif 2021, du compte de gestion 2021, affectation du résultat d'investissement 2021, et approbation du budget primitif 2022
3. Budget général 2022 : affectation du résultat 2021
4. Budget général 2022 : approbation du budget prévisionnel 2022 (fonctionnement et investissement)
5. Ressources humaines
6. Convention de partenariat avec la CARSAT pour les services à la personne
7. Présentation du livrable de l'Observatoire des Précarités, consacré à l'hébergement et au logement
8. Présentation du rapport d'activité du CIAS 2021
9. Etat d'avancement des études (épicerie sociale, service de remplacement d'aides à domicile)
10. Questions diverses

**En préambule**, Monsieur Cachenaout souhaite la bienvenue à Madame Liliane Rizzon, nouvelle administratrice du CIAS Pays Basque au titre de la société civile. Elle est administratrice du CCAS d'Anglet et bénévole à la Table du soir et à l'Accueil Point Jour.

Elle remplace Madame Maialen Driollet, devenue proviseure adjointe dans un établissement scolaire, qui a démissionné de ses fonctions d'administratrice du Cias Pays Basque.

**OJ 1 / Approbation du compte-rendu du CA du 24 mars 2021 :**

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 24 mars 2021 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

**OJ 2 / Budget SAD (Service d'Aide à Domicile): approbations du compte administratif 2021, du compte de gestion 2021, affectation du résultat d'investissement 2021 et approbation du budget primitif 2022**

**Exposé :**

Madame Marie-Michèle LURO apporte les informations suivantes :

**Informations préalables sur le déroulement d'activité 2021**

**ACTIVITE SAD PRESTATAIRE (EN HEURES) :**

<b>Budget Exécutoire 2021</b>	<b>155 000 h</b>
<b>Réalisé CA 2021</b>	<b>156 565 h</b>
<i>Budget Prévisionnel 2022 proposé</i>	<i>150 000 h</i>

**Répartition de l'activité au 31/12/2021 :**

- 1025 Prises en charge effectuées en 2021 pour 959 bénéficiaires en file active en décembre 2021 (Janvier 2021=859 bénéficiaires)
- Répartition des heures/bénéficiaires (planification, mise en place au domicile, interventions des AAD et AVS) :
  - 1- APA : 74.68%
  - 2- PCH : 10.22%
  - 3- MUTUELLES, AUTO FINANCEMENT : 8.3%
  - 4- CAISSES DE RETRAITE : 6%
  - 5- ASPA/ASPH : 0.8%

**Récapitulatif activités du CIAS Pays Basque depuis sa création :**

<b>SAD PRESTATAIRE Année</b>	<b>Heures d'activité</b>		<b>Activités principales</b>	
	<b>Prévisionnel</b>	<b>Réalisé</b>	<b>APA</b>	<b>PCH</b>
<b>2019</b>	120 500	132 825	71.6%	8.84%
<b>2020</b>	147 000	154 126	75.5%	9.17%
<b>2021</b>	155 000	156 565	74.68%	10.22%

**Compte administratif :**

La pandémie en 2021 et ses conséquences (épisodes de covid mais aussi les obligations vaccinales conduisant à la suspension de 5 agents sociaux) ont impacté en 2021 la gestion budgétaire.

Trois agents ont été mis en inaptitude définitive et absolue pour un solde de 4 224€.

Les difficultés de management en lien avec un déficit de personnel pour les structures ont aussi conduit en 2021 à un ralentissement voire à de nombreuses annulations des formations, faute de candidats.

De la même façon, la tension en matière d'embauches est bien présente, malgré une politique volontariste du CIAS à gérer de nouveaux dispositifs, comme le partenariat Département/AFEC/Pôle Emploi pour l'embauche de personnes éloignées de l'emploi ou le recours à l'apprentissage,.

L'activité exponentielle de l'aide à domicile a donc été freinée en 2021 malgré une demande des usagers toujours en augmentation.

En 2021, le CIAS poursuit son action de dé-précarisation des contrats de travail.

En 2 ans, le CIAS a créé l'équivalent de 17,25 ETP en augmentant le temps de travail d'agents titulaires ou contractuels déjà en poste.

De la même manière à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021, afin d'améliorer les conditions de travail de tous les agents, le CIAS a doté ses agents sociaux d'un smartphone professionnel, apportant une simplification majeure dans l'usage des pratiques professionnelles et dans la reconnaissance des agents de terrain. Dorénavant, la télégestion est opérationnelle au CIAS.

Enfin, le CIAS a adhéré en 2021 au COS (Comité des Œuvres Sociales) Pays Basque, ce qui s'est notamment traduit par des aides aux salariés et à leurs familles pour la rentrée scolaire ou par des chèques-cadeaux au moment des fêtes de fin d'année.

### SAD Prestataire Budget annexe : Vote du Compte administratif 2021

Il est proposé au Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Cachenaut de voter le Compte administratif du Budget Annexe SAD Prestataire du CIAS Pays Basque de l'exercice 2021 et d'arrêter ainsi les comptes :

<b><u>Investissement</u></b>	<b>Dépenses</b>	Prévu :	<b>76 612.00</b>
		Réalisé :	<b>6 809.35</b>
		Reste à réaliser :	<b>0</b>
	<b>Recettes</b>	Prévu :	<b>76 612.00</b>
		Réalisé :	<b>5 466.00</b>
		Reste à réaliser :	<b>0</b>
<b><u>Fonctionnement</u></b>	<b>Dépenses</b>	Prévus	<b>3 961 304.00</b>
		Réalisé	<b>3 897 853.69</b>
		Reste à réaliser :	<b>0</b>
	<b>Recettes</b>	Prévu	<b>3 961 304.00</b>
		Réalisé	<b>3 920 546.37</b>
		Reste à réaliser :	<b>0</b>
<b><u>Résultat de clôture de l'exercice</u></b>			
	<b>Investissement</b>		<b>-1 343.35</b>
	<b>Fonctionnement</b>		<b>22 692.68</b>
	<b>Résultat global</b>		<b>21 349.33</b>

Monsieur Bernard CACHENAUT, Vice-Président du CIAS Pays Basque, ne prend pas part au vote.

#### **Décision du Conseil d'administration :**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Annexe SAD Prestataire du CIAS Pays Basque et d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que résumés ci-dessus.

### SAD Prestataire Budget annexe : Examen et vote du Compte de Gestion

#### **Exposé :**

Monsieur Bernard Cachenaut indique aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi à la clôture de l'exercice. Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

#### **Décision du Conseil d'administration :**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, vote le compte de gestion 2021, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

### SAD Prestataire Budget annexe : Affectation des Résultats d'investissement (49001)

#### **Exposé :**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. CACHENAUT Bernard, après avoir approuvé le compte administratif 2021 du SAD du CIAS Pays Basque, le 21 avril 2022, à l'unanimité,

**Considérant** qu'il y a lieu d'affecter les résultats d'investissement du budget SAD (49001) sur les années 2018 – 2019 et 2020,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation des exercices précédents,

**Constatant** que les comptes administratifs font apparaître :

#### **Pour l'année 2018 (résultat CA Budget SAD ex CIAS Pays de Bidache)**

- un excédent d'investissement de :	9 818.47
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>9 818.47</b>

#### **Pour l'année 2019**

- un excédent d'investissement de :	1 778.48
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>1 778.48</b>

#### **Pour l'année 2020**

- un excédent d'investissement de :	60 014.80
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>60 014.80</b>

#### **Pour l'année 2021**

- un excédent d'investissement de :	-1 343.35
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>-1 343.35</b>

---

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT** **70 268.40**

#### **Décision du Conseil d'administration :**

OUI l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de l'affectation des résultats d'investissement du SAD du CIAS Pays Basque (49001) sur les années 2018 – 2019 - 2020 et 2021 comme proposé ci-dessus.

### OJ 3 / Budget général 2022

#### Affectation des résultats 2021

#### **Exposé :**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence Monsieur Bernard Cachenaut, a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 24 mars 2022.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

**Constatant** que le Compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	146 594.91
- Un excédent reporté de :	311 951.96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	458 546.87
- Un excédent d'investissement de :	142 589.39
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de	142 589.39

### Décision du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTATS D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	458 546.87
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1968)	0.00
RESULTATS REPORTES EN FONCTIONNEMENT (002)	458 546.87
<hr/>	
RESULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	142 589.39

### OJ 4 / Vote du Budget Primitif 2022 du CIAS PAYS BASQUE (Budget 49000)

#### Exposé :

Concernant le Budget primitif, Monsieur Jean Jacques MANTEROLA informe l'assemblée des éléments constitutifs de son évolution.

- L'augmentation du barème des frais kilométriques au 01<sup>er</sup> janvier 2022 concernant l'indemnisation des agents.
- Une évolution en gestion des ressources humaines : en effet, deux mises à disposition avec la CAPB ont pris fin et simultanément deux postes ont été créés par le CIAS PB et pèsent maintenant intégralement sur les lignes budgétaires « Salaires » et « charges de personnel » du budget CIAS PB.
- L'intégration du surcoût lié au prix du carburant est retenue par le Président de la CAPB comme l'avait évoqué Monsieur Arnaud FONTAINE lors de la séance du 24 mars 2022 ; une prime carburant se traduisant par une bonification du régime indemnitaire sera versée aux agents en septembre ; elle sera calculée sur une base de 3 centimes du kilomètre parcouru réellement par les agents, et cela pourrait représenter 30 000 € de charges employeurs supplémentaires.
- La Catégorie C des agents sociaux a été revalorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Le smic sera augmenté à compter du 01.05.2022 de 33 € nets pour un équivalent Temps Plein.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA) est mis en place au niveau du CIAS PB cette année ; cette seconde prime (elle vient se rajouter à l'IFSE) intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement et individuellement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail. La détermination du montant de ce complément indemnitaire est très simple : les attributions individuelles sont comprises entre 0 et 100% (0 €, 300 € ou 600 €) quel que soit le poste occupé dans la collectivité (et la catégorie). Le CIAS applique également une valorisation de l'expérience professionnelle des agents, avec une majoration de 3% du montant plancher de l'IFSE pour tout agent en poste au CIAS PB depuis au moins 3 ans.
- En fonction des résultats des présidentielles, le point d'indice pourrait être « dégelé ».
- Le déménagement de l'Antenne de Mauléon entraîne le paiement d'un loyer à la Maison de Santé de Mauléon.
- La récupération des sommes (passif) des trois anciens CIAS et des centres de loisirs rattachés à l'ex CIAS de Baigorri-Garazi par le CIAS Pays Basque est inscrite au Budget en tant que créances en valeur à hauteur de 15 000 €.
- La somme de 4 000 € a été inscrite au budget concernant le CHSCT et la politique de prévention mise en place par le CIAS PB.
- 
- 

#### Remarques/ observations :

Des questions sont posées sur le CIA, sur les critères retenus pour attribuer cette prime et sur l'évaluation d'un agent social que l'on ne voit pas sur son lieu de travail.

Il est précisé que de nombreux moyens existent pour apprécier la valeur de l'agent même si on ne le voit pas sur son lieu de travail : les retours des bénéficiaires, le suivi de la responsable de secteur, la participation et les comportements de l'agent lors des réunions de service...

Madame Anita SALLABERRY explique qu'un document avec des critères d'évaluation a été réalisé assorti d'un système de pondération et qu'une fois complété, ce système permet un calcul automatique de la prime. Une explication littérale de l'évaluation est portée à la connaissance de l'agent qui peut la contester.

La Direction conserve le droit de vérification avant paiement de la somme à l'agent. Un arrêté d'attribution sera pris pour chaque agent et sera signé par Monsieur Bernard CACHENAUT.

A la question sur l'absentéisme, Monsieur Jean-Jacques MANTEROLA répond que ce n'est pas un critère recevable pour évaluer la valeur de l'agent et sa capacité à servir.

Monsieur Pierre ASTE HABARNET souhaite des informations complémentaires sur l'évaluation de l'agent. Madame Anita SALLABERRY identifie certains des critères retenus :

- Participation aux réunions
- Participation aux formations
- Visites au bureau
- Discrétion
- Sens du relationnel
- Implication et coordination
- Respect des objectifs
- Technicité pour les auxiliaires de vie

Monsieur Pierre ASTE HABARNET souhaite connaître les montants du Régime Indemnitaire dans d'autres CCAS ou CIAS.

Monsieur Jean-Jacques MANTEROLA précise que les montants du Régime Indemnitaire des agents sociaux du CIAS Pays Basque ont été calés sur ceux du CCAS de Bayonne qui prévalaient en 2019.

Madame BRAU BOIRIE Françoise souhaite connaître le montant d'un salaire d'une auxiliaire de vie et d'une aide à domicile à temps complet ainsi que l'évolution de ces salaires en tenant compte des améliorations salariales depuis 2020. Ces évolutions de salaires ont été souhaitées en partie par les administrateurs du CIAS PB et il serait intéressant de les montrer.

Aujourd'hui, le salaire brut d'une auxiliaire de vie à temps complet est de 1787,73 €.

Madame Anita SALLABERRY rappelle que les augmentations de salaires des agents ont été indolores pour le bénéficiaire.

Pour la suite, le CIAS Pays Basque pourrait envisager de signer un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques. Une majoration de la tarification pourrait en découler (jusqu'à 3 €/heure), dans le cadre d'un engagement de l'Etat auprès du Département. Cette majoration pourrait être utilisée pour bonifier le régime indemnitaire des agents.

#### **Décision du Conseil d'administration :**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Cachenaut, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

#### **Investissement**

Dépenses : 70 268.00

Recettes : 70 268.00

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 4 061 659.00

Recettes : 4 061 659.00

Pour rappel, total budget :

#### **Investissement**

Dépenses : 70 268.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 70 268.00 (dont 0.00 de RAR)

#### **Fonctionnement**

Dépenses : 4 061 659.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 4 061 659.00 (dont 0.00 de RAR)

### **OJ 5 / Ressources Humaines**

Monsieur Bernard Cachenaut propose aux administrateurs la création de trois emplois permanents.

[Création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial à/c du 01/07/2022](#)

**Exposé :**

Pour renforcer l'antenne de Soule Xiberoa et considérant la consolidation de l'activité du Service d'Aide à Domicile (SAD), le Président propose la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial, pour exercer principalement des fonctions de gestion administrative au SAD prestataire (Planification, aide à la constitution des dossiers sociaux, accueil physique et téléphonique) et au SAD mandataire (Relations contractuelles employeur-employé, planification des interventions) à compter du 01/07/2022.

**Décision du Conseil d'administration :**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial et précise que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

**Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à/c du 01/07/2022****Exposé :**

Pour renforcer l'antenne de Baigorri-Garazi et considérant la consolidation de l'activité du SAD, le Président propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif, pour exercer principalement des fonctions de gestion administrative au Service d'Aide à domicile (SAD) prestataire (Planification, accueil physique et téléphonique), à compter du 01/07/2022.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ou de 1<sup>ère</sup> classe).

**Décision du Conseil d'administration :**

Le Conseil d'Administration décide la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif et précise que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

**Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif à/c du 01/07/2022****Exposé :**

Pour renforcer l'antenne de Soule Xiberoa et considérant la consolidation de l'activité du SAD, le Président propose la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif, pour exercer principalement des fonctions de gestion administrative au Service d'Aide à domicile (SAD) prestataire (Planification, aide à la constitution des dossiers sociaux, accueil physique et téléphonique), au SAD mandataire (Relations contractuelles employeur-employé, planification des interventions) et de gestion au service de portage de repas, à compter du 01/07/2022.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ou de 1<sup>ère</sup> classe).

**Décision du Conseil d'administration :**

Le Conseil d'Administration décide la création à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif et précise que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice.

**Information sur prolongation de contrat permanent– Antenne Baigorri-Garazi****Exposé :**

Le Vice-Président rappelle au Conseil d'Administration la création à compter du 09 mai 2019 pour une durée de trois ans, d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial / Responsable d'antenne au CIAS Pays Basque, pour assurer la direction de l'antenne Baigorri-Garazi et principalement la direction d'un Service d'Aide à domicile prestataire et mandataire, d'un Service d'épicerie sociale et d'un Service de portage de repas à domicile .

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique A.

Le Vice-Président informe l'assemblée que le contrat de travail sera reconduit pour une durée déterminée maximale de trois ans à compter du 09 mai 2022. Si, à l'issue de cette durée totale de six ans, le contrat est reconduit, il le sera par décision expresse et pour une durée indéterminée.

L'agent percevra un traitement calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

La rémunération comprendra également, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant aux fonctions assurées telles que fixées pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux par délibération de la CAPB en date du 29/10/2019.

## **OJ 6 / Autorisation de signature d'une convention type de partenariat avec la CARSAT pour les services à la personne dans le cadre des OSCAR (offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite)**

### **Exposé :**

Dans le cadre de ses engagements en matière d'action sociale, qui s'inscrivent dans le contexte de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement, la Cnav (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) se positionne comme un acteur central de la prévention, au service des retraités fragilisés.

La Cnav a coconstruit avec les caisses et les administrateurs de la commission d'action sanitaire et sociale un nouveau dispositif d'aide visant une approche plus globale des besoins des retraités fragilisés : l'offre de services coordonnée pour l'accompagnement de ma retraite (OSCAR).

Cette nouvelle génération de plan d'aide :

- propose une offre de service élargie, avec une complémentarité des aides individuelles et collectives,
- permet une certaine modularité de l'offre, notamment dans l'attribution de prestations forfaitaires en lien avec l'offre locale,
- s'appuie sur une démarche globale visant la hausse de la qualité de services et une meilleure articulation de tous les partenaires autour des retraités.

Ce dispositif cible une meilleure qualité de l'accompagnement au quotidien et favorise la réalisation des prestations de prévention préconisées. Il vise également une plus grande reconnaissance du professionnalisme des partenaires et une meilleure coordination des actions de tous les partenaires autour du retraité, contribuant à une mise en œuvre effective des plans d'aides notifiés et par voie de conséquence une gestion optimisée des opérations comptables et du suivi budgétaire.

La présente convention distingue les critères obligatoires pour le conventionnement, correspondant aux conditions *sine qua non* de mise en œuvre du partenariat, et ceux pouvant être mis en œuvre à moyen terme. Ces derniers doivent néanmoins être mis en œuvre dans un délai de trois ans à compter de la signature de la présente convention.

### **Décision du Conseil d'administration :**

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer la convention.

## **OJ 7 / Présentation du premier livrable de l'Observatoire des précarités sur le thème des hébergements et des logements d'urgence**

Madame HAYE Ghislaine rejoint la séance du Conseil d'Administration en visioconférence.

### **Exposé :**

Plusieurs administrateurs ont travaillé sur le livrable avec l'appui technique de Cécile VELASCO de l'AUDAP, et sous le pilotage de l'équipe technique du CIAS, dont Nathalie ARTHAPIGNET.

Il s'agit de Mesdames ERGUY Chantal et HAYE Ghislaine et de Monsieur Pierre ASTE-HABARNET.

Madame ERGUY Chantal présente l'observatoire des précarités : c'est un outil d'aide à la décision, recueillant des données et analyses partagées aussi bien quantitatives que qualitatives permettant de mieux faire connaître les situations de précarité pour mieux les traiter. Ce document s'adresse aux institutions, élus, partenaires du territoire, mais aussi au grand public.

Le choix a été fait de sortir un livrable par an sur une thématique. La première édition est consacrée à la grande précarité au regard de l'hébergement/logement d'urgence.

Monsieur Pierre ASTE HABARNET présente l'organisation du livrable dans les grandes lignes. Il est composé de deux grandes parties :

- la connaissance des publics avec des données quantitatives et qualitatives,
- les réponses apportées avec cartographie et schéma de structuration de l'offre et des exemples de réponses innovantes.

Madame Ghislaine HAYE présente la méthode de travail.

La commission s'est réunie une fois par mois.

Les premiers temps ont été dédiés à la définition des objectifs de l'Observatoire.

Il y a eu ensuite la phase de récupération des données : compilation de la « littérature », auditions de partenaires (Atherbea, Soliha, Habitat et Humanisme), questionnaire auprès des CCAS, puis la phase d'écriture et de réajustement avec les retours du comité de lecture (Etat, CAPB, Atherbea, commission). Pour information, le livrable est présenté « en avant-première » lors de ce CA et un exemplaire papier bilingue sera remis à chaque administrateur du CIAS lors du CA suivant. Il sera présenté par la suite en Conseil Permanent de l'Agglo le 10 mai prochain et un exemplaire remis à tous les élus de la CAPB en conseil communautaire le 21 mai. Il est également prévu un envoi papier aux contributeurs, associations, CCAS et institutions, et une diffusion large par voie numérique.

## **OJ 8 / Le rapport d'activité 2021 du CIAS PAYS BASQUE**

Monsieur Jean-Jacques MANTEROLA distribue un exemplaire de ce rapport aux administrateurs présents, un exemplaire sera envoyé par courrier aux administrateurs absents. Une version numérique sera mise en ligne sur le site de la CAPB

Le 21 mai prochain, le rapport d'activité sera présenté lors de la séance du conseil communautaire de la CAPB.

Ce rapport se compose de trois parties.

### **Les missions du CIAS PAYS BASQUE**

#### **L'année 2021 illustrée**

- Gestion de services
- Développement social
- Commissions et groupes de travail
- Vie institutionnelle

### **Organisation et moyens avec notamment le thème de la dé-précarisation**

- Les ressources humaines
- La formation
- Le Budget

## **OJ 9 / Les études en cours**

Monsieur Jean-Jacques MANTEROLA informe l'assemblée d'u lancement de l'étude sur les épiceries sociales, visant notamment à résorber les zones blanches, et à pouvoir offrir une prestation de type « épicerie sociale », avec un accompagnement social, au-delà de l'aide alimentaire sous la forme d'une distribution classique de colis.

Cette étude est menée en collaboration avec la Direction de la Transition Ecologique et Energétique de la CAPB dans le cadre du Plan d'Alimentation Territoriale (PAT).

Le prestataire retenu est le Cabinet Mouvens.

Un travail de concertation avec le Département, la Région, la CAPB et le CIAS PB a été engagé afin de :

- définir une méthodologie
- fixer le calendrier
- identifier les acteurs associés à différents niveaux (comité de pilotage et comité technique, entretiens, ateliers).

Dans un second temps, Monsieur Jean-Jacques MANTEROLA, informe les administrateurs du lancement de l'étude en vue de la création d'un service de remplacement d'aide à domicile en Pays Basque Intérieur, menée dans le cadre du projet Bertan.

L'étude se fait en deux étapes :

- la première consiste à savoir si il est opportun de créer un tel service, ceci en fonction des besoins exprimés par le CIAS et deux associations (Adin Ederra, laguntza Etxerat) ;
- la seconde porte sur la faisabilité concrète du service, avec notamment ses volets financier et juridique.

Le Cabinet SPQR a commencé le travail de compilation des données et la restitution devra se faire à la fin du mois de mai 2022.

La séance est levée à 21 heures.